

RECYCLAGE BNSSA

BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

Pour conserver la validité de son diplôme, le titulaire du BNSSA doit repasser tous les 5 ans une vérification d'aptitude comprenant la première et la troisième épreuve de l'examen initial

Pour pouvoir se présenter à ce recyclage, le candidat doit être à jour de sa Formation Continue de compétences de secouriste PSE1
"premiers secours en équipe de niveau 1"

Si, à l'issue de cette vérification, il est jugé apte à chacune des épreuves, le préfet du département établit, au vu du procès-verbal du jury, une attestation nominative de validation du maintien des acquis qui est notifiée au candidat, par l'intermédiaire de l'organisme compétent.

La validité de cette vérification est de cinq ans.